

**Rapport de mission de repérage
des matériaux et produits contenant de l'amiante**

**Constat établi à l'occasion de la
vente d'un immeuble bâti**

Situation de l'immeuble _____

12, rue Jules Verne

44000 Nantes



Propriétaire des locaux _____

M. et Mme DUPUY Georges

Présentation de la mission de repérage

Lieu **12, rue Jules Verne 44000 Nantes**

Donneur d'ordre **Agence Central Location**
25, cours F.Roosevelt 44000 NANTES

Propriétaire **M. et Mme DUPUY Georges**
12, rue Jules Verne 44000 Nantes

Date de la visite 22 juin 2004

Date du rapport

N° de dossier RAKOTO établi en 2 exemplaires originaux

Représentant du donneur d'ordre accompagnant l'opérateur de repérage sans accompagnateur

Identification de l'organisme **ARPASOFT**
BP 33
91630 Marolles

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Nom de l'opérateur de repérage J.M.SZEKANY

Qualification de l'opérateur de repérage voir annexe

Laboratoire ayant effectué des analyses Sans objet

Contenu du rapport

- Page de présentation 1 page
- Présentation de la mission – Contenu du Rapport - Objet de la mission 1 page
- Description du bien - Références Réglementaires - Conditions de la mission 1 page
- Conclusions du rapport 1 page
- Annexes – résultats - liste des éléments concernés par le repérage 1 page
- Annexes – croquis – repérage des locaux 2 pages
- Attestation de compétence 1 page
- **Total 8 pages**

Ce rapport ne peut être utilisé que dans son intégralité

Objet de la mission

La Société ARPASOFT a été sollicitée afin d'effectuer un repérage sur les éléments définis en annexe du décret 96-97 (tableau annexé) en vue d'identifier et de localiser les matériaux ou produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générés à l'occasion d'opération d'entretien ou de maintenance.

L'inspection réalisée ne porte que sur l'état visuel des matériaux et produits des composants de la construction, sans démolition, sans dépose de revêtement, ni manipulation importante de mobilier, et est limitée aux parties visibles et accessibles à la date de l'inspection.

Description du bien _____

Liste des locaux visités :

T3 situé 3ème étage comprenant :
Cuisine, Salon, Chambre 1, Chambre 2

Locaux ou endroits inaccessibles lors de la visite :

- NEANT

Références réglementaires _____

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application :

- du décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié par les décrets n° 97-855 du 12 septembre 1997, n° 2001-840 du 13 septembre 2001 et 2002-839 du 3 mai 2002.
- de l'article L1334-7 du code de la santé publique modifié par le décret 2002-839 du 3 mai 2002.
- et selon la norme française NF X 46-020 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis »

Conditions de la mission _____

Conditions de la visite

La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.

Suite à l'entretien avec le propriétaire, un plan de l'immeuble a été remis afin d'établir le croquis figurant en annexe.

Aucun diagnostic antérieur n'a été réalisé avant la mission.

Clause de validité

Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société ARPASOFT.

Le présent rapport ne peut en aucun cas être utilisé comme un repérage préalable à la réalisation de travaux.

Conclusions du rapport _____

La société ARPASOFT a été sollicitée, par :

**Agence Central Location
25, cours F.Roosevelt 44000 NANTES**

afin d'effectuer un repérage en vue d'identifier et de localiser les matériaux ou produits contenant de l'amiante sur le site désigné ci-dessous :

**T3 sis
12, rue Jules Verne 44000 Nantes**

La mission de repérage à été effectuée :

Le 22 juin 2004

par Monsieur J.M.SZEKANY,

Titulaire d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle

La Société ARPASOFT atteste que, pour le bien immobilier cité ci-dessus, et ce conformément à la mission confiée par le propriétaire que :

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante (au sens de l'annexe 13_9 du code de la Santé Publique)

ARPASOFT
BP 33
91630 Marolles

Le gérant

Annexes

Composants de la construction	Partie du composant vérifié ou sondé	Localisation	Photos n°	Prélèvements Echantillons n°	Analyses n°	Présence d'amiante	Evaluation de l'état de conservation			
							Flocage/ Calorifugeage/ Faux plafonds		Autres matériaux	
							Grille d'état de conservation	Résultat	Evaluation visuelle	Indicateurs visuels
Flocage	Plafonds	Entrée		NON Opposition propriétaire		Non	Oui	2		
Calorifugeage (Type 1)	Murs	Entrée				Non	Oui	2		
Calorifugeage (Type 1)	Vide-ordures	Cuisine		NON Destructif 2004_125	A	Oui	Oui	1		
Revêtement de sol	Dalles de sol	Cuisine		OUI 2004_121		Oui				DETERIORATIONS LOCALES
Revêtement de sol	Planchers	Cuisine		OUI					DETERIORATIONS LOCALES	

Synthèse des Résultats du repérage

Liste des éléments concernés par le repérage

Tableau annexé au Décret 96-97 modifié

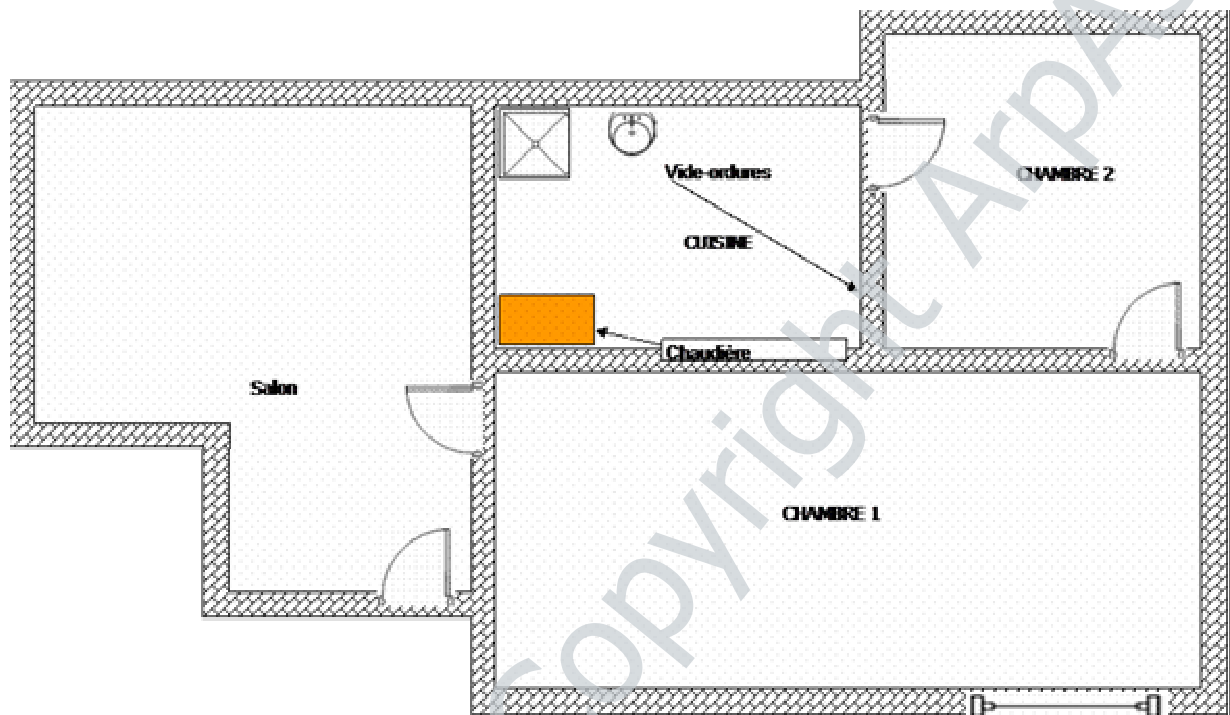
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures et enduits <ul style="list-style-type: none"> Murs et poteaux Cloisons, gaines et coffres verticaux 	<ul style="list-style-type: none"> Flocages, enduits projetés, revêtements durs des murs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton+plâtre) Flocages, enduits projetés, panneaux de cloison
2. Planchers, plafonds et faux plafonds <ul style="list-style-type: none"> Plafonds, Gaines et coffres horizontaux, poutres et charpentes Faux-plafonds Planchers 	<ul style="list-style-type: none"> Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés Panneaux Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements <ul style="list-style-type: none"> Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Clapets / Volets coupe-feu Porte coupe-feu 	<ul style="list-style-type: none"> Conduit, calorifuges, enveloppes de calorifuge Clapets, volets, rebouchage Joints (tresses, bandes)

• Vide-ordure	• Conduits
4. Ascenseur, monte-charge	
• Trémies	• Flocage

Date du prélèvement	No prélèvement	Matériau et produit	Localisation
22/06/2004	2004_121	Revêtement de sol (Dalles Vinyliques)	Cuisine (Angle droit près de la fenêtre)
22/06/2004		Revêtement de sol	Cuisine

DISTOTABLET Copyright ArpASoft

Croquis - Repérage des locaux.



Grilles d'évaluation

Cuisine Vide-ordures No échantillon :2004_125 Ref labo :A - Type 1

GRILLE D'EVALUATION CALORIFUGE

Etat de surface et de dégradation	Protection physique	Circulation d'air	Choc et vibrations	Résultats
-----------------------------------	---------------------	-------------------	--------------------	-----------

Calorifugeage en mauvais état (I)				3
--	--	--	--	----------

Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) (II)	(P)	Faible (f)	Faible (f)	1
			Moyen (M)	1
			Fort (F)	2
			Faible (f)	1
			Moyen (M)	1
			Fort (F)	2
			Faible (f)	2
			Moyen (M)	2
			Fort (F)	2
			Faible (f)	2
			Moyen (M)	2
			Fort (F)	2
(NP)		Faible (f)	Moyen (M)	2
			Fort (F)	2
		Moyen (M)	Moyen (M)	2
			Faible (f)	2
			Fort (F)	3
			Faible (f)	2
			Moyen (M)	3
			Fort (F)	3
			Faible (f)	2
			Moyen (M)	3
			Fort (F)	3

Calorifugeage en bon état (III)	(P)	Faible (f)	Faible (f)	1
			Moyen (M)	1
			Fort (F)	2
			Faible (f)	1
			Moyen (M)	1
			Fort (F)	2
			Faible (f)	2
			Moyen (M)	2
			Fort (F)	2
			Faible (f)	1
			Moyen (M)	2
			Fort (F)	2
(NP)		Faible (f)	Moyen (M)	1
			Moyen (M)	2
			Fort (F)	2
			Faible (f)	2
			Moyen (M)	3
			Fort (F)	3
			Faible (f)	2
			Moyen (M)	3
			Fort (F)	3
			Faible (f)	2
			Moyen (M)	3
			Fort (F)	3

N = 1 Bon état de conservation - Nouveau repérage dans 3 ans
 N = 2 Etat intermédiaire de conservation - Une mesure d'empoussièrement doit être réalisée. Si le résultat est < à 5 f/l, cela équivaut à un score 1. Si le résultat est > à 5 f/l, cela équivaut à un score 3.
 N = 3 Matériaux dégradés - Mesures conservatoires avant travaux par protection du site - Travaux de confinement ou de retrait - Inspection visuelle et mesure d'empoussièrement.
 (Evaluation uniquement informative pour les propriétaires d'immeuble à usage d'habitation comportant 1 seul logement.)